

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3252

présenté par
M. Naillet

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cet affichage concerne tous les produits alimentaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’alimentation est l’un des besoins primaires. Afin que cette mesure soit la plus efficiente possible, il convient que tous les biens dits alimentaires bénéficient de cet affichage.